

Version définitive projet de résolution du 14.11.2018

Les familles paysannes demandent au Conseil fédéral de corriger, de manière fondamentale, les propositions de modifications de lois mises en consultation dans le cadre du message sur la PA22+.

L'article 104a sur la sécurité alimentaire a été accepté massivement par la population en septembre 2017. Nous demandons qu'il fasse l'objet d'une réelle concrétisation dans le cadre de la future politique agricole.

Les adaptations de la future politique agricole doivent impérativement donner des perspectives d'avenir aux familles paysannes de notre pays et permettre d'obtenir :

- Un renforcement des exploitations familiales paysannes
- une forte stabilité dans les conditions cadres
- une réduction significative du déficit du revenu par rapport au revenu comparable, principalement par une meilleure plus-value obtenue sur les marchés
- une rétribution équitable des prestations d'intérêt général par les paiements directs
- une réelle simplification administrative

Le projet mis en consultation, en particulier la restructuration envisagée par la Confédération du système des paiements directs, ne permet de répondre à aucune de ces attentes et serait contre-productif.

Les paysannes et les paysans suisses sont prêts à poursuivre leurs engagements dans les domaines de l'approvisionnement alimentaire, du bien-être animal et de la préservation des ressources, en adéquation avec les attentes de notre population et conformément au mandat constitutionnel. Ils demandent des adaptations uniquement où cela est absolument nécessaire et, dans ce sens, des mesures de politique agricole simples, compréhensibles, efficaces et cohérentes, ce qui n'est pas le cas dans le message en cours de consultation